

Séance publique du 18 mars 2002

Délibération n° 2002-0463

commission principale :

objet : **Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 janvier 2002 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002**

service : Direction générale - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 14 janvier 2002, en application de la délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002.

N° B-2002-0360 Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir ainsi que les déclarations de travaux et les permis de construire -

N° B-2002-0361 Avenants de substitution aux marchés n° 010074 A, 010021 S, 010028 A et 010353 D passés avec la société NCI Rhône-Alpes -

N° B-2002-0362 Boulevard périphérique nord de Lyon - Contrôle d'accès aux tunnels - Mission de maîtrise d'oeuvre - Marché de maîtrise d'oeuvre -

N° B-2002-0363 Définition et suivi d'études sur le transport de marchandises - Marché à bons de commande pour assistance à maîtrise d'ouvrage - Mise en concurrence simplifiée -

N° B-2002-0364 Mandat spécial accordé à monsieur Vesco pour une mission à Budapest (Hongrie) -

N° B-2002-0365 Projet Porte des Alpes - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale - Appel d'offres restreint -

N° B-2002-0366 Sécurisation de l'alimentation en eau potable - Modernisation de la gestion informatique des installations de production et de distribution - Avenant n° 1 au marché n° 000886 M -

N° B-2002-0367 Feyzin - Emissaire du plateau sud-est - Ouvrage de rejet au canal de fuite du Rhône - Choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre - Approbation du marché -

N° B-2002-0368 Francheville - Acquisition d'une parcelle située chemin des Hermières et appartenant aux consorts Marais, Bouchet et Morel -

N° B-2002-0369 La Tour de Salvagny - Acquisition d'une parcelle située avenue des Monts d'Or et appartenant à la société anonyme Vecteurs -

N° B-2002-0370 Lyon - Maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communautaires à l'exception de l'hôtel de Communauté et du centre d'échanges de Lyon-Perrache - Approbation du dossier de consultation des prestataires - Appel d'offres ouvert -

N° B-2002-0371 Lyon 2° - Revente, à la Ville, d'un lot dans un immeuble en copropriété situé 2 bis, rue des Forces -

N° B-2002-0372 Lyon 3° - 20, rue du Lac - Rénovation des façades de l'hôtel de Communauté - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert -

N° B-2002-0373 Lyon 5° - Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 10, rue Joliot Curie -

N° B-2002-0374 Lyon 7° - Autorisation donnée à la Serl de déposer un permis de construire sur un terrain communautaire situé à l'angle de l'avenue Fleming et de l'allée Pierre de Coubertin -

N° B-2002-0375 Lyon 9° - Acquisition d'une parcelle de terrain située 42, rue du Souvenir et appartenant à la Sarl Imoco -

N° B-2002-0376 Lyon 9° - La Duchère - Revente, à la Ville, du lot n° 25 (garage) de la copropriété du centre commercial Le Plateau -

N° B-2002-0377 Lyon 9° - La Duchère - Revente, à la Ville, d'une partie du lot n° 23 (local commercial) de la copropriété du centre commercial Le Plateau -

N° B-2002-0378 Lyon 9° - Mise à disposition, par bail emphytéotique à l'Opac du Grand Lyon, du lot n° 1 de la copropriété située 68, rue des Docks -

N° B-2002-0379 Oullins - ZAC "Narcisse Bertholey" - Cession, à la Serl, de divers immeubles -

N° B-2002-0380 Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - Aménagement de la voie nouvelle - Ruisseau des Echets - Requalification - Approbation d'un avenant à un marché de travaux -

N° B-2002-0381 Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - Aménagement d'une voie nouvelle - Ruisseau des Echets - Requalification - Approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre -

N° B-2002-0382 Saint Fons - Acquisition puis classement du chemin Faure dans le domaine public communautaire -

N° B-2002-0383 Saint Genis Laval - Avenue de Gadagne - Réalisation de travaux - Convention de maîtrise d'oeuvre - Avenant -

N° B-2002-0384 Saint Priest - Cession d'un immeuble situé à l'angle des rues de Bourgogne et de Provence -

N° B-2002-0385 Sathonay Camp - Acquisition d'une parcelle située avenue Félix Faure, à l'angle du chemin de la Vallée et appartenant à la Commune -

N° B-2002-0386 Vénissieux - Libération d'un local dans un bâtiment communautaire situé 10, rue Gambetta -

N° B-2002-0387 Vénissieux - Libération d'un local dans un bâtiment communautaire situé 52, avenue Jean Jaurès -

N° B-2002-0388 Vénissieux - ZAC "du Vieux Bourg" - Transfert du programme de logements de l'îlot B1 de la société Trim à la société Sacoviv -

N° B-2002-0389 Vénissieux - ZAC "du Vieux Bourg" - Ilots F1 et L1 - Cession à la Sier - Modification des modalités de paiement -

N° B-2002-0390 Vernaison - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Port Perret et appartenant à Mme Torcheux -

N° B-2002-0391 Villeurbanne - 11-13, avenue Albert Einstein - Centre scientifique et technique de la Doua - Plan d'action technopôle - Avenant au bail à construction passé avec la Serl - Avenant à la convention de concession consentie à la Serl -

N° B-2002-0392 Villeurbanne - Acquisition du lot n° 21 dans un bâtiment en copropriété situé 79, route de Genas et appartenant à Mme Léa Pascal -

N° B-2002-0393 Villeurbanne - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduite d'opération dans des sites DSU - Désignation du titulaire du marché d'études -

Vu ledit dossier ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DELIBERE

Prend acte du compte-rendu des décisions du Bureau citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,